

# Exploitation-type spécialisée en bovins viandeux en production biologique

Dernière mise à jour : 05 December 2024



Cette fiche traite de l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux en production biologique [OTE 460bio]. L'orientation technico-économique [OTE] n°460 reprend l'ensemble des exploitations dont plus de 2/3 de la production brute standard [PBS] totale proviennent du produit des herbivores et des cultures fourragères. Deux conditions s'ajoutent. D'un côté, l'ensemble de ces produits doit provenir pour plus de 10 % des herbivores. De l'autre côté, plus de 75 % du produit des herbivores est issu des vaches viandeuses. Ces exploitations œuvrant sous mode de production biologique sont comparées aux « exploitations wallonnes » reprenant l'ensemble des exploitations qu'elles soient en production biologique ou non.

**Cette fiche reprend l'ensemble des caractéristiques des exploitations spécialisées en bovins viandeux en production biologique, appelée dans cette fiche l'exploitation-type**

**En 2023, l'exploitation-type dispose de 68 ha de superficie agricole utilisée [SAU] et d'un cheptel moyen de 116 bovins dont 44 vaches viandeuses. Elle pratique une production plus extensive que celle de l'ensemble des exploitations wallonnes détenant du bovin.**

**L'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux en production biologique dispose d'une SAU moyenne de 68 ha**

La SAU moyenne de l'exploitation-type atteint 68 ha en 2023. Elle est supérieure à la SAU moyenne wallonne (59 ha) et à celle de l'ensemble des exploitations wallonnes spécialisées en bovins viandeux (62 ha).

L'assolement est composé d'environ 91 % de superficies fourragères dont 79 % de prairies permanentes. Les céréales cultivées ne représentent que 9 %. Elles peuvent être vendues mais également utilisées dans la ration des animaux. La catégorie « autres » reprend majoritairement

les protéagineux. La proportion de prairies permanentes est plus importante que dans les exploitations wallonnes. La faible proportion de maïs fourrager s'explique par les difficultés de désherbage de cette culture en production biologique.

Depuis 2016, la superficie moyenne progresse plus doucement (+ 6 %) passant de 64 ha à 68 ha.

## Nombre d'exploitations et superficie agricole utilisée en 2023

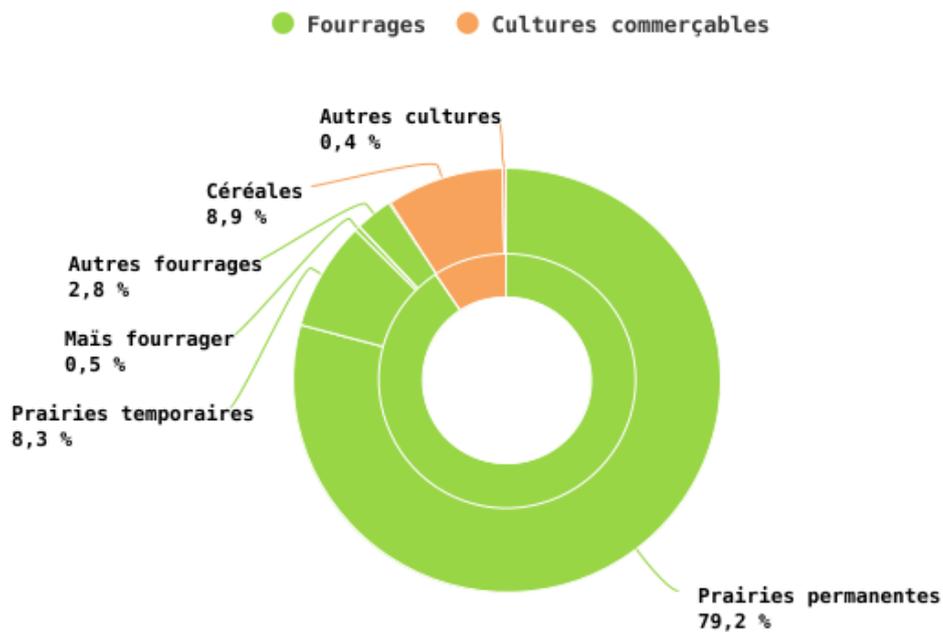
	2023	Moyenne par exploitation
<b>Exploitations (nombre)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en bovins viandeux biologiques</b>	<b>390</b>	
<b>Exploitations wallonnes*</b>	<b>12 423</b>	
<b>Superficie agricole utilisée (ha)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en bovins viandeux biologiques</b>	<b>26 409</b>	<b>67,72</b>
Prairies permanentes	20 919	53,64
Prairies temporaires	2 181	5,59
Maïs fourrager	125	0,32
Autres cultures fourragères	741	1,9
Céréales	2 338	5,99
Autres cultures	104	0,27
<b>Exploitations wallonnes*</b>	<b>733 907</b>	<b>59,08</b>
Prairies permanentes	306 549	24,68
Prairies temporaires	34 072	2,74
Maïs fourrager	54 104	4,36
Autres cultures fourragères	7 661	0,62
Céréales	185 845	14,96
Autres cultures	145 676	11,73

\* professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : DAEA-DEMNA-SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## Répartition de la superficie agricole utilisée des exploitations spécialisées en bovins viandeux en production biologique en 2023

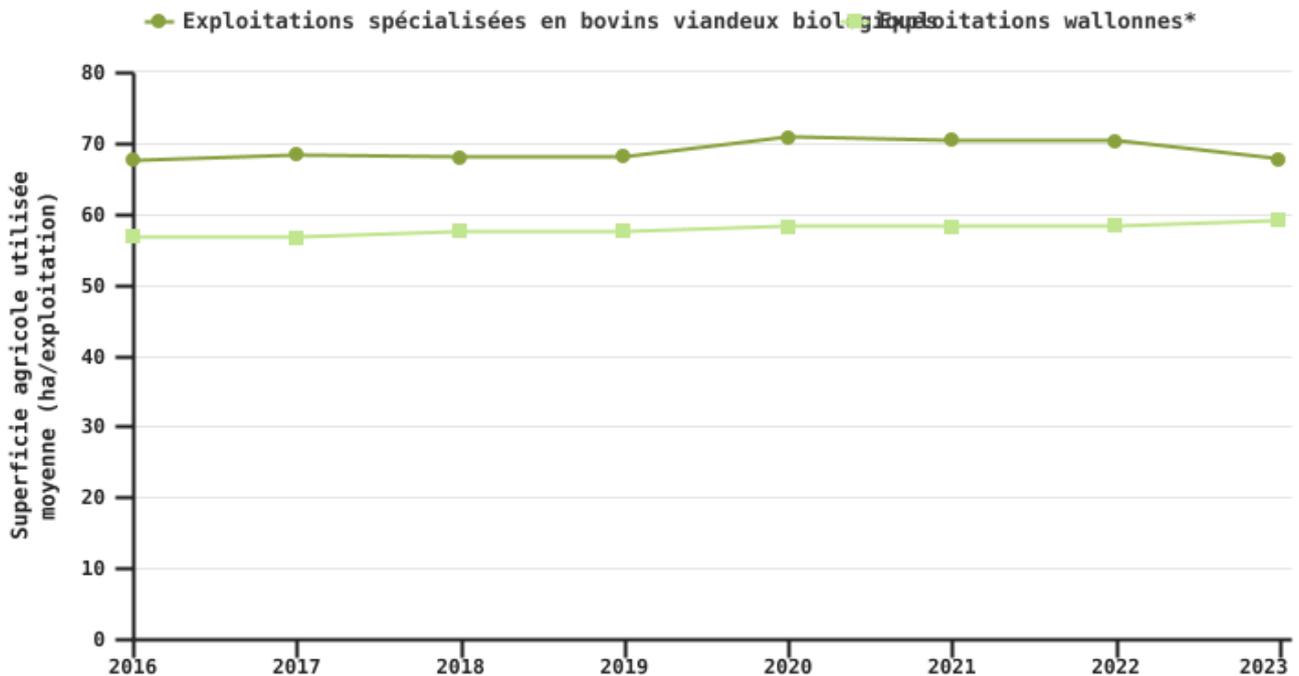


\* professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : OPW – SPW ARNE

© SPW - 2024

## Evolution de la superficie agricole utilisée moyenne



\* professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : DAEA-DEMNA-SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## L'exploitation-type est plus extensive et possède en moyenne 44 vaches viandeuses en 2023

En 2023, l'exploitation-type élève 44 vaches viandeuses. C'est équivalent au cheptel moyen des exploitations wallonnes détenant des vaches viandeuses (46 têtes). Ce même nombre de vaches évoluent sur une superficie moyenne plus importante dans le cas de la production biologique. En effet, ce type d'élevage se caractérise par un mode de production plus extensif.

Depuis 2016, le nombre moyen de vaches viandeuses au sein de l'exploitation-type progresse de 6 %.

## Cheptel bovin en 2023

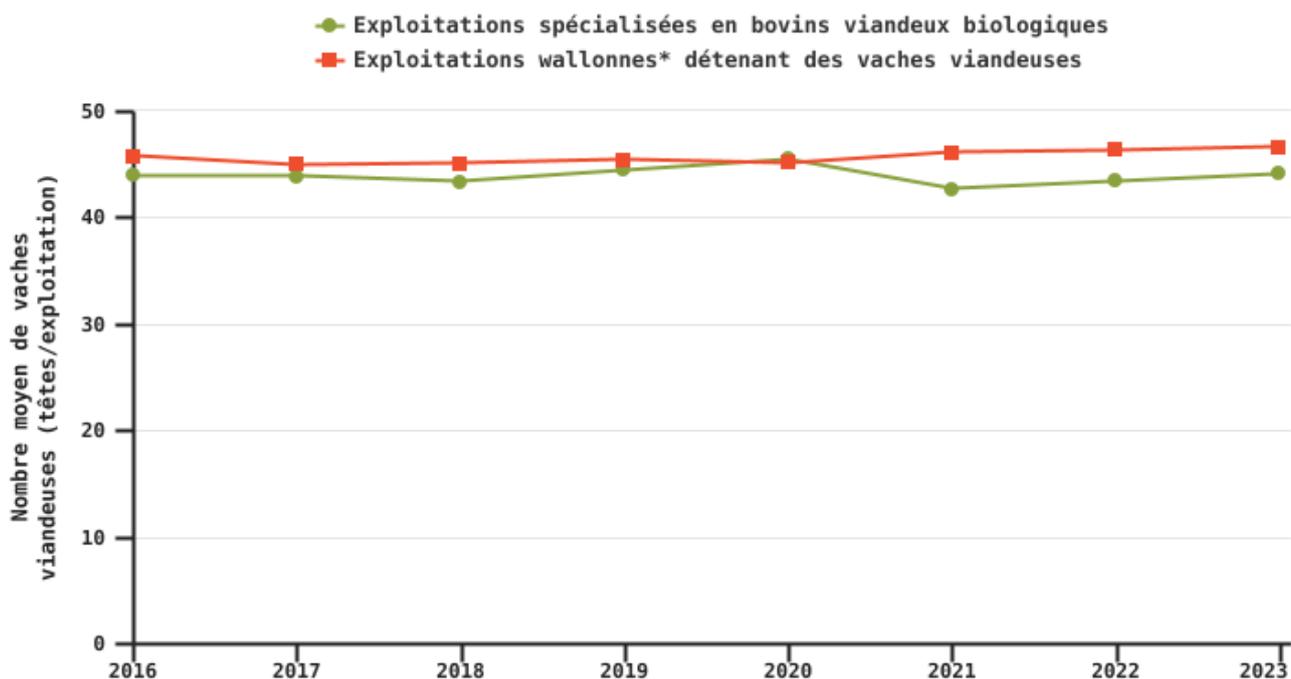
	2023	Moyenne par détenteur
<b>Détenteurs de bovins (exploitations)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en bovins viandeux biologiques</b>	<b>390</b>	
<b>Exploitations wallonnes* détenant des vaches viandeuses</b>	<b>4 729</b>	
<b>Cheptel bovin (têtes)</b>		
<b>Exploitations spécialisées en bovins viandeux biologiques</b>		
Vaches viandeuses	17 227	44,2
<b>Exploitations wallonnes* détenant des vaches viandeuses</b>		
Vaches viandeuses	220 271	46,6

\* professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : OPW-SPW ARNE

© SPW - 2024

## Evolution du nombre moyen de vaches viandeuses



\* professionnelles et non professionnelles

EAW\_Source : DAEA-DEMNA-SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

## En savoir plus ?

### Sources :

- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

